

3. Programme Avantage Plus+

Ce programme combine l'Avantage BPF ou l'Avantage HACCP du Manitoba à une norme de sécurité.

Programme de traçabilité des aliments

Un financement accru est à présent disponible afin de mettre en œuvre des systèmes de traçabilité des aliments dans votre entreprise. Ce genre de systèmes vous aide à avoir des dossiers à jour et organisés afin de pouvoir trouver l'origine et de retracer le parcours des produits et des ingrédients au cas où il faudrait faire un rappel ou pour d'autres raisons. Ces systèmes enregistrent l'origine des produits et des ingrédients alimentaires à toutes les étapes de la transformation, jusqu'à leur distribution. Les transformateurs d'aliments et les distributeurs peuvent être admissibles à participer à un projet pilote de traçabilité. Les dépenses admissibles peuvent comprendre un logiciel, la mise en place de codes à barres, les lecteurs de codes à barres, les imprimantes d'étiquettes et d'autres coûts préalablement approuvés par le ministère.

Le financement va jusqu'à :

- 10 000 \$ pour les demandeurs admissibles.

Vérification et certification du gouvernement provincial

Les transformateurs qui ont mis en œuvre l'Avantage BPF ou l'Avantage HACCP du Manitoba et qui se sont soumis avec succès à une vérification menée par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales ont droit à une certification du gouvernement provincial. Les entreprises qui ont passé avec succès l'étape de la vérification recevront un certificat de reconnaissance et leur nom figurera sur le site Web d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba.

Date limite de présentation d'une demande

Les demandes sont acceptées de façon continue jusqu'à la date limite finale de soumission qui est le **2 janvier 2013**, ou plus tôt si tous les fonds sont utilisés d'ici là.



Pour en savoir plus

- Pour savoir si vous êtes admissible au programme ou pour obtenir un formulaire de demande, veuillez communiquer avec le centre GO (Growing Opportunities/Profits des possibilités de croissance) d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba de votre région.
- Pour connaître l'adresse du centre GO le plus près de chez vous, appelez le Service de renseignements au public au numéro sans frais **1 866 626-4862**.
- Pour en savoir plus sur les détails du programme, veuillez communiquer avec le Bureau du vétérinaire en chef et Centre de compétence pour la salubrité des aliments en composant le **204 795-8507**, ou visitez le site manitoba.ca/agriculture/foodsafety (en anglais seulement).



Also available in English.



Programme de salubrité des aliments pour les transformateurs alimentaires et les distributeurs

Pour appuyer votre entreprise en matière de salubrité des aliments



POSSIBILITÉS de croissance



Le Programme de salubrité des aliments pour les transformateurs alimentaires et les distributeurs

fait partie de l'initiative Cultivons l'avenir, un effort conjoint des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour appuyer le secteur agroalimentaire, une industrie profitable et novatrice, d'une importance majeure pour l'économie, tant au niveau local que national. Adopter de meilleures pratiques de salubrité alimentaire, c'est répondre aux exigences du marché, gérer les risques et améliorer la santé et le bien-être de tous les Canadiens.

En vertu de ce programme, les transformateurs alimentaires et les distributeurs reçoivent une aide financière et technique afin d'adopter des systèmes de salubrité alimentaire et de traçabilité des aliments reconnus par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales du Manitoba.

Ce programme vise aussi à accroître les connaissances sur la salubrité des aliments de tous les intervenants de ce secteur et à les sensibiliser davantage à ces questions. Il propose des cours de formation, des séminaires, des feuilles d'information, un bulletin électronique et un site Web avec des renseignements et des ressources en matière de salubrité alimentaire. Le personnel du Programme de salubrité des aliments est également là pour répondre de façon individuelle à des questions de salubrité alimentaire et de traçabilité.

Admissibilité à un financement

Les transformateurs alimentaires non agréés par le gouvernement fédéral sont admissibles aux fonds du programme de salubrité des aliments et de traçabilité alors que les distributeurs, les transporteurs, les entreprises d'entreposage et celles s'occupant de la fabrication de matériaux d'emballage alimentaire ne sont admissibles qu'aux fonds du programme de traçabilité. Les entreprises de transformation des poissons, des fruits de mer et des aliments pour animaux ne sont pas admissibles.

Les projets admissibles comprennent l'élaboration et la mise en place :

- d'un programme élémentaire de Bonnes pratiques de fabrication (BPF) (pratiques du personnel et de l'hygiène seulement);
- d'un programme complet de BPF;
- de programmes HACCP (Analyse des risques et maîtrise des points critiques) reconnus par Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba (p. ex., Avantage HACCP, le Programme d'amélioration de la salubrité des aliments, les programmes validés de l'Initiative

Les transformateurs alimentaires admissibles pourraient recevoir un financement d'un montant maximal de :

- 5 000 \$ pour un programme élémentaire de BPF;
- 15 000 \$ pour un programme complet de BPF;
- 25 000 \$ pour un programme HACCP reconnu par le ministère ou pour les normes ISO 22000;
- 10 000 \$ pour la mise à niveau d'un programme de salubrité des aliments.

Les transformateurs, les distributeurs, les entreprises d'entreposage et celles s'occupant de la fabrication de matériaux d'emballage alimentaire pourraient recevoir un financement d'un montant maximal de :

- 10 000 \$ pour des programmes de traçabilité.

mondiale de la sécurité alimentaire) ou les normes ISO 22000;

- d'une mise à niveau d'un programme de salubrité des aliments (p. ex., des programmes de BPF aux programmes HACCP, des programmes HACCP aux programmes de l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire);
- de programmes de traçabilité approuvés par le ministère.

Avantages du Programme de salubrité des aliments

La demande du marché pour des systèmes de salubrité alimentaire et de traçabilité fiables dans l'ensemble de la chaîne alimentaire continue à s'accroître, surtout dans le secteur de la transformation. En ce moment, les demandeurs ont accès à des fonds et à des ressources auxquels ils n'auraient normalement pas accès, ou à des fonds qui pourraient seulement être accessibles à un niveau réduit à l'avenir.

Si vous utilisez ce programme pour mettre en place des programmes de salubrité des aliments et de traçabilité dans votre entreprise, vous bénéficierez de plusieurs avantages :

- le maintien ou une amélioration de votre accès au marché;
- une amélioration de la confiance et de la satisfaction d'ensemble de votre clientèle;
- une amélioration de la qualité des produits et une qualité plus constante;
- une baisse des coûts de transformation et une réduction de la quantité de déchets;
- une réduction du risque de rappel de produits;
- une réduction du risque commercial et de la responsabilité, car adopter de tels programmes, c'est faire preuve de diligence raisonnable.

L'Avantage HACCP du Manitoba

L'Avantage HACCP (Analyse des risques et maîtrise des points critiques) du Manitoba a été adapté de la Série de programmes Avantage pour la salubrité des aliments® de l'Ontario. Il comprend trois niveaux de programmes qui sont l'Avantage BPF (Bonnes pratiques de fabrication) du Manitoba, l'Avantage HACCP du Manitoba et l'Avantage Plus+. Ce programme de salubrité alimentaire a été spécialement conçu pour les petites et moyennes entreprises de transformation alimentaire.

L'Avantage HACCP du Manitoba permet aux demandeurs de choisir le programme qui s'adapte le mieux à leurs besoins commerciaux et à ceux liés à la salubrité alimentaire.

1. Programme Avantage BPF du Manitoba

Ce programme appuie la mise en place des Bonnes pratiques de fabrication (BPF) qui sont à la base de tous les programmes de salubrité des aliments. Les BPF sont des programmes préalables qui permettent de lutter contre les risques liés aux personnes et au milieu où sont transformés les aliments.

Les demandeurs peuvent :

- recevoir jusqu'à 15 000 \$ de financement.

2. Programme Avantage HACCP du Manitoba

Ce programme aide les transformateurs alimentaires à déterminer les risques et à mettre en place des points de contrôle afin de prévenir, d'éliminer ou de réduire ces risques. Le programme Avantage HACCP du Manitoba permet de contrôler les risques associés aux aliments, aux ingrédients et aux procédés de fabrication.

Les demandeurs peuvent :

- recevoir jusqu'à 25 000 \$ de financement.

